



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16/05/2025

FRANCE 2030 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DU NUMERIQUE PAR LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES.

Suite au Sommet pour l'action sur l'Intelligence artificielle organisé à Paris en février et au Comité interministériel de l'innovation présidé le 10 avril par le Premier ministre, Rachida Dati, ministre de la Culture, Clara Chappaz, ministre chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent la publication d'un appel à projets pour accélérer la transition numérique de la Culture et l'appropriation de l'intelligence artificielle, et en précisent les objectifs.

Au-delà de la diversité des secteurs, les acteurs de la filière des industries culturelles et créatives affrontent des défis communs : le numérique bouscule les modèles économiques et les usages, et une concurrence nouvelle est apparue avec les grandes plateformes extra-européennes. L'intelligence artificielle est déjà une réalité dans beaucoup de secteurs culturels. Bien qu'elle suscite des inquiétudes légitimes, elle offre également de nouvelles opportunités.

Le Gouvernement lance l'appel à projets « Transition numérique de la Culture et l'appropriation de l'intelligence artificielle » dans le cadre de la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives de France 2030.

Cet appel à projets s'inscrit dans un **contexte de fortes attentes exprimées par les professionnels, les syndicats et les organismes de gestion collectives** vis-à-vis des opportunités qu'offre cette technologie, des recommandations du comité de l'intelligence artificielle

généraliste¹ et des deux missions confiées au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique sur l'obligation de transparence et sur l'émergence de modèles d'affaires équitables.

L'appel à projets met l'accent sur l'intelligence artificielle en raison de son fort potentiel d'innovation, sans pour autant être limité à cette technologie. Il vise à **accompagner le développement de solutions contribuant à la création et au développement de nouvelles expériences culturelles et artistiques ; de solutions de partage et de valorisation des données et de solutions permettant de sécuriser l'exploitation des contenus et la rémunération des ayants droit.**

Cet appel à projets est l'occasion **d'encourager le développement de projets communs entre acteurs culturels (publics ou privés) et entreprises technologiques**, qui s'inscrivent dans une approche respectueuse du droit d'auteur et de l'environnement, avec des critères spécifiques pour promouvoir une **mise en œuvre responsable et un usage éthique de l'intelligence artificielle**. Il vise à soutenir et à financer des projets ambitieux et structurants qui auront un effet de levier sur la transition numérique d'un ou plusieurs secteurs, qui permettront **de renforcer la compétitivité et la résilience des industries culturelles et créatives françaises, et la souveraineté de notre modèle culturel.**

Ce dispositif mobilisera deux opérateurs de France 2030, Bpifrance, à travers sa plate-forme *French Touch*, et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), avec **quatre relèves de dépôts des candidatures prévues : 28 octobre 2025 ; 28 avril 2026 ; 25 novembre 2026 et 16 juin 2027.**

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles ici :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-transition-numerique-de-la-culture-et-appropriation-de-lintelligence-artificielle>

Pour Rachida Dati, ministre de la Culture : « *C'est cette intelligence artificielle, respectueuse du droit d'auteur et de notre diversité culturelle, que je souhaite voir émerger en France et en Europe. Le dispositif représente une opportunité inédite d'accélérer le développement et la mutualisation de solutions d'intelligence artificielle conçues par et pour les différents secteurs des industries culturelles et créatives.* »

Pour Clara Chappaz, secrétaire d'Etat chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique : « *L'intelligence artificielle est un levier puissant qui interroge en profondeur notre rapport à la création. À la fois outil de création, de diffusion et de recommandation, elle transforme les pratiques artistiques et culturelles. Cet appel à projets incarne notre ambition collective : faire de la France un pays où la technologie est un vecteur de progrès, en amplifiant la création. Nous devons collectivement nous approprier cet outil pour le façonner à notre image, et ainsi continuer à faire progresser l'humanité.* »

¹ Notamment la mesure 21 : « Faciliter l'appropriation et l'accélération des usages de l'IA dans la culture et les médias pour limiter la polarisation entre grands groupes et petits acteurs et lutter contre la désinformation »

Contacts presse :

Ministère de la Culture - service.presse@culture.gouv.fr

Ministère chargé de l'Intelligence artificielle et du Numérique - presse@cabinets.numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance - presse@bpifrance.fr

Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) - antoine.pacquier@caissedesdepots.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur X : @Bpifrance - @BpifrancePresse et LinkedIn